

sion «autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan» ne soit pas interprété de façon à comprendre des documents normalement considérés comme confidentiels.

Je ferais la même réserve pour les demandes n^{os} 109, 110 et 111, inscrites au nom du député.

M. l'Orateur: Sous les réserves formulées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, plaît-il à la Chambre d'adopter les avis de motion n^{os} 107, 109, 110 et 111?

Des voix: D'accord.

(La demande est agréée.)

L'UTILISATION DU LIGNITE DE LA SASKATCHEWAN

Demande n^o 108—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan depuis le 22 mai 1964 relativement à une étude en commun de l'utilisation du lignite de la Saskatchewan.

(La demande est agréée.)

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES SERVICES DE SANTÉ

Demande n^o 109—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan depuis le 1^{er} juin 1964 relativement à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur les services de santé.

(La demande est agréée.)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—CORRESPONDANCE AVEC LA SASKATCHEWAN

Demande n^o 110—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan depuis le 22 mai 1964 relativement au Régime de pensions du Canada.

(La demande est agréée.)

LA COMMISSION SUR LES SERVICES DE SANTÉ—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

Demande n^o 111—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan depuis le 22 mai 1964

[L'hon. M. MacEachen.]

relativement à l'application des mesures recommandées par la Commission royale d'enquête sur les services de santé ou à l'exécution de démarches préliminaires entreprises à cette fin.

(La demande est agréée.)

L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS FISCAUX AUX GISEMENTS DE POTASSE

Demande n^o 112—**M. Douglas:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance ou autres documents échangés entre le ministre des Finances et le premier ministre de la Saskatchewan concernant une demande du gouvernement de la Saskatchewan relative à des modifications à apporter aux règlements fiscaux applicables aux mines de potasse utilisant le procédé d'extraction par solution.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n^o 112 est acceptable sous les réserves déjà formulées au sujet du consentement du premier ministre de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et conditions formulées par le ministre des Finances, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n^o 112 soit adopté?

Des voix: D'accord.

(La demande est agréée.)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

GEORGES MARCOTTE—COMPTE RENDU D'UN ENTRETIEN PARU DANS LA PRESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai, il y a quelque temps, posé une question au solliciteur général concernant un condamné pour meurtre, Georges Marcotte, qui a été longuement interviewé dans sa prison et dont des spécimens de travaux artistiques ont été communiqués à la presse. La question était: dans quelles circonstances lui a-t-on accordé cette permission? Le solliciteur général est-il maintenant à même de nous renseigner?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable représentant de m'avoir donné préavis de cette question. Cette affaire est, si je puis dire, le résultat d'une visite de M^{me} K. H. Lines et de M. Grant Johnston. M^{me} Lines est présidente de la *Creative Awards Association*. Cette association a été créée dans le but d'encourager les talents artistiques des détenus dans le domaine des arts, de la musique et de la littérature. En sa qualité de présidente de l'Association, M^{me} Lines était bien accueillie dans les institutions fédérales de la région de Montréal.